

Association CEPS

Mairie de Baraize

36270 Baraize

Tél : (+33) 2-54-47-29-54 (bur.) / (+33) 6-80-43-72-14 (port.)

Responsable : Marina LELOUP – Présidente du CEPS

Site Internet : www.pecheado.com

Projet pédagogique « séjour pêche sportive »



SOMMAIRE

A / Présentation de la structure (p.2)

B/ Objectifs (p.4)

C/ La direction (p.5)

D/ L'équipe d'animation (p.7)

- sa composition
- effectifs
- rôle pédagogique

E/ Les règles de bien vivre (p.8)

F/ L'activité de vie quotidienne (p.9)

- temps de repos/ temps libre
- sanitaires / sécurité / hygiène alimentaire
- le repas et le nettoyage
- divers

G/ La place de l'enfant (p.12)

H/ Les activités techniques et intellectuelles (p. 13)

- le matériel pédagogique
- les activités

I/ Le transport (p.15)

CONSTAT

Notre environnement subit de plus en plus d'agressions humaines (agricole, industrielles, domestique, chimiques) lesquelles influent considérablement sur son développement. Le visage écologique se modifie de façon critique et il est important de pouvoir travailler sur une réflexion pour retrouver une nature saine et équilibrée. A ce titre, nous souhaitons une prise de conscience d'un jeune public pour leur faire comprendre l'importance et la fragilité des milieux aquatiques en les responsabilisant sur les problèmes liés à l'environnement.

A) Présentation de la structure

Dénomination : CEPS – Centre d'Enseignement à la Pêche Sportive

Adresse du Siège social :

Mairie de Baraize

36270 Baraize

Adresse administrative :

1, Place liberté

36270 Baraize

Tél : (+33) 2-54-47-29-54 (bur.) / (+33) 6-80-43-72-14 (port.)

N° Siret : 41124305800012 – **TVA Intracommunautaire :** FR57411243058 - **Code APE :** 927 C (autres activités récréatives)

Sites Internet : www.pecheado.com

Références :

- Affilié à la Fédération Française Pêche Mouche et Lancer
- Agréée sport auprès de la DDCSPP de l'Indre (36)
- Structure déclarée au service Jeunesse et Sport de la DDCSPP de l'Indre (36)

Situation Géographique :

Situé aux confins du Berry, au coeur du monde rural, la structure d'accueil propose ainsi une solution géographique idéale à l'activité proposée. En effet, le centre est localisé à proximité des lacs de barrage d'Eguzon (Chambon 360ha – Roche aux Moines 60 ha), et distant de quelques kilomètres des autres sites de pêche généralement prospecté (Eguzon, Palluau, Lignac, Argenton / Creuse, St Pardoux....)

Publics ciblés :

Agés de 11 à 17 ans et en provenance de tout l'hexagone et de toute catégorie sociaux professionnelles. Les enfants passionnés par l'activité pêche sont en général les prescripteurs du séjour et sont de ce fait très impliqué dans leur séjour. De par sa spécificité (rivières, lacs, étangs), du matériel utilisé (barques) et des techniques de pêches pratiquées (pêche sportive), il est difficilement raisonnable d'encadrer plus 6 enfants ou adolescent par animateur.

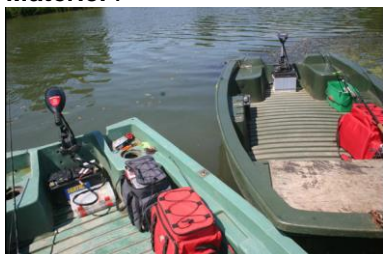
Périodes d'animation :

Vacances de pâques, d'été et de Toussaint sur une période de 7 jours dont 6 nuitées du lundi matin 10H au dimanche suivant départ à partir de 10H. Possibilité d'arrive la veille le dimanche soir à partir de 18H. Les enfants sont accueillis soit en gare de Châteauroux (36000) pour les arrivées en train, soit directement aux hébergements s'ils sont véhiculés, ou un large parking permet de stocker les véhicules.

Hébergement :

Les enfants seront logés en en dur au sein de l'habitation (un ancien corps de ferme rénové) de Mr LELOUP Laurent moniteur guide de pêche référent des participants a nos séjours, sur la commune de Baraize (36270). Les participants ont à leur disposition une chambre de 4 couchage et une chambre de 2 ou 3 couchages. Les enfants pourront se déplacer a leur guise, au sein de l'hébergement pour se reposer, discuter entre eux, ou s'isoler s'ils le souhaitent. Les sanitaires et douches restent accessible 24H sur 24H.

Un espace de vie quotidien est aussi accessible ou se trouve le nécessaire pour cuisiner (réfrigérateur, congélateur, cuisine, et vaisselle) ainsi que tables et chaises. La grande salle commune a vocation de salle pédagogique où se situent téléviseur, magnétoscope, DVD, K7 vidéo, appareil photo numérique, PC et caméscope, paper-board, et tableau. Pour les groupements avec mixité de sexe, les filles seront logées dans une chambre spécifique. Les garçons n'auront pas lieu de se trouver dans les chambres des filles lors des nuitées.

Matériel :

Pour son activité l'association possède 1 mini bus pouvant accueillir 9 passagers dont le chauffeur. Pour les activités pêche la structure possède 3 barques, avec remorques spécifiques, 5 moteurs électriques, 1 moteur thermique, et les outils adaptés aux publics pour toutes les techniques de pêche pratiquées.

De nombreux accessoires pédagogiques sont aussi disponible (TV, vidéo, DVD, PC, Appareil Photo Numérique, paper board, tableau, K7 Vidéo et magazine halieutiques et

d'environnement).

Une annexe permet le stockage des éventuels vêtements de pluies mouillées ou humide. L'ensemble du matériel technique est rangé au sein de vestiaires métalliques et cadenassés sous la responsabilité de chacun des participants.

Un large parking devant l'annexe permet de garer véhicules remorques et encombres sans encombre

Encadrement :

La structure peut accueillir 6 ados (soit 1 par couchage, les autres lits étant destinés à l'équipe d'encadrement éventuelle), soit 6 participants pour 1 animateur. L'équipe est composée d'au moins 1 titulaire du BP JEPS option pêche de loisir pour 6 enfants maximum. L'encadrement est complété par 1 ou 2 autres personnes majeurs (selon le nombre de participants) intervenant bénévolement afin de gérer l'alimentation la restauration et l'hygiène des locaux

B. Objectifs

- Faire comprendre l'importance et la fragilité des milieux aquatiques en responsabilisant le public, et ce au travers de l'activité halieutique
- Que les enfants soient acteur de leurs vacances
- Développer les notions de valeur au sein des différentes activités et de la vie quotidienne
- Développer les facultés psychomotrice afin d'obtenir une autonomie dans un contexte simple.

De plus il ne faut jamais perdre de vue les deux seuls objectifs indispensable pour tout séjour réussi. A savoir :

- Prendre du plaisir
- Garantir la sécurité physique morale et affective des enfants.

C. La direction « président(e) de l'association »

Le rôle du président commence par le recrutement de son équipe. A partir de critères définis par la structure d'accueil, le public visé, le projet pédagogique il a pour rôle de recruter une équipe adéquate prenant en compte ces 3 critères. Au sein de la structure elle se doit de dynamiser (encouragement, conseils, explication, délégation....) son équipe et la mettre dans les meilleures conditions morales et physique afin d'optimiser leurs travail. Sa première priorité est le rappel des principales conduites à tenir en cas d'accident et l'importance d'informer les secours dans les plus brefs délais. Divers tâche seront déléguées aux animateurs afin de les responsabiliser et leur montrer que le travail de l'équipe est avant tout collectif. Ils pourront entre autres décider des journées d'animation avec les enfants et vérifier quotidiennement les consignes d'hygiène et de sécurité. Une visite régulière dans les sanitaires et les cuisines sera donc effectuée. La gestion des équipes prendra une part importante afin de gérer les conflits internes éventuels et elle se doit d'être disponible pour l'ensemble de son personnel. A ce titre, un contact permanent avec les animateurs (dialogue, observation sur le terrain, réunion du soir) sera mis en place afin de mieux situer leurs limites et compétences pour pouvoir rectifier l'esprit pédagogique de chacun. En tant que responsable, et afin d'offrir une image de compétence pour instaurer un climat hiérarchique la direction se doit de prendre des décisions, sans pour autant semer le trouble autour de son équipe. Chaque soir ou matin la direction dirige une réunion de compte rendu d'activité journaliers et de préparation de la prochaine journée. Cependant ce temps de travail sera limité dans sa durée pour permettre un temps de repos convenable à son équipe d'animation. Cette réunion sera basée sur la convivialité permettant de maintenir la dynamique de l'équipe. Des jeunes pourront être intégrés à ces réunions afin de faire des propositions et participer à la mise en place des activités

En dehors de la gestion d'équipe la direction doit aussi prendre en compte la problématique financière et administrative de la structure. Toutes les déclarations de séjour, de locaux d'hébergement, de l'équipe d'animation, seront traitées selon les périodes requises par la réglementation. Elle doit s'assurerait entre autre du contenu de l'assurance RC concernant le centre de vacance et des déclarations des séjours et d'encadrement initiales et secondaire. Pour le reste, elle prend l'habitude d'appeler l'organisateur ou l'autorité compétente, ou de faire les recherches nécessaires avec l'aide des différents supports a sa disposition (Internet, documents diverses), afin d'obtenir les compléments d'informations lorsque cela lui paraît nécessaire. La gestion financière sera effectuée régulièrement afin d'établir un budget en temps réel permettant de confirmer ou non l'achat de matériel alimentaire ou pédagogique complémentaire. Des contacts réguliers avec les partenaires locaux ou non seront établis (gendarmerie, pompiers, médecin, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, commerçant, mairie, détaillant article de pêche, Association Agréé de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, Fédération Départementale des Pêche et de Protection Association Agréé de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques). Il est important d'entretenir des rapports clairs et harmonieux avec tous ses partenaires. Cela facilite en effet beaucoup de choses tout au long du séjour. Il est ainsi plus facile de changer la date d'une activité, d'obtenir une réduction de tarif, de se voir accorder une autorisation particulière ou de bénéficier d'une aide rapide en cas de besoin

Pour résumer si la direction prend tout en main, elle risque de démotiver toute prise d'initiative et d'être

sollicité à chaque instant pour tout et n'importe quoi. A l'inverse, une trop grande liberté peut donner naissance à des situations qui risquent de lui échapper. Elle risque ainsi de perturber l'équilibre de son équipe et la reconnaissance liée à son statut. Toute la difficulté réside dans le fait de bien connaître son équipe afin de savoir quoi déléguer et à qui tout en restant à l'écoute de suggestions nouvelles. Cependant quel que soit le niveau de délégation, la direction se doit de garder sa fonction de contrôle. En outre, elle sait quelle importance il y a à définir un objectif clair et à adapter son discours aux différents publics. Ainsi, dans le cas du projet pédagogique d'un séjour en accueil familiale, il lui faut savoir proposer et collaborer informer et favoriser la prise d'initiative de l'équipe d'animation, rassurer les parents et donner envie aux participants tout en veillant à garder une cohérence d'ensemble.

D/ L'équipe d'animation.

1. Sa composition

L'équipe d'animation sera composée de personnes qualifiées diplômés du BEP JEPS option « pêche de loisirs » et ayant une expérience suffisante pour encadrer des jeunes de 11 à 17 ans.

2. Ses effectifs

De par la spécificité des activités proposées, les participants seront encadrés par 1 animateur par tranche de 6 enfants maximum afin que les enfants soient le plus accessibles et que les consignes de sécurité soient garanties. Le nombre d'animateur sera suffisant afin de permettre une gestion efficace des groupes et permettent un temps de repos adapté, afin de disposer d'une équipe d'animation moins fatiguée, donc plus vigilante, plus performante et plus efficace.

3. Son rôle pédagogique

Chaque animateur référent d'un groupe de jeunes devra se montrer vigilant afin que le séjour se passe le mieux possible pour le jeune tant au niveau de la vie quotidienne qu'à celui de son intégration dans le groupe. Il sera le moteur de son équipe quant à sa protection morale physique et intellectuelle. Il ne sera pas qu'un acteur passif de son groupe mais un animateur disponible et devra mettre en oeuvre les éventuels souhaits des jeunes et ce dans un réel intérêt pédagogique. Il sera aussi un interlocuteur privilégié auquel le jeune pourra s'adresser de façon individuelle et respectueuse lorsqu'il le souhaitera. L'animateur se devra de montrer l'exemple tout au long du séjour et devra pouvoir évaluer son travail quotidien afin de faire remonter les informations nécessaires et d'apporter des solutions aux éventuels problèmes rencontrés ou pouvant se poser. Les réunions seront le moment pour vérifier le planning et la préparation de la journée du lendemain, et d'exposer ces échec ou réussites quotidiens dans la gestion de son groupe. Les réunions quotidiennes devront être conviviales afin de resserrer les liens entre les différents membres de l'équipe d'encadrement.

E/ Les règles de bien vivre

Malgré une gestion permissive les participants devront accepter de façon unilatérale les règles de vie au sein du groupe. A savoir :

- Pas de cigarette au sein de l'établissement
- Substances illicites interdite
- Pas d'alcool au sein de l'établissement
- Conditions de déplacement à pied en dehors de l'enceinte d'hébergement
- Conditions de baignade

De même que toutes les manifestations agressives et irrespectueuse (verbales, physique ou morale) envers une personne physique ou tout bien mobilier ou immobiliers sont purement répréhensible

Toutes ces consignes sont par définition non négociable et seront présentées au premier jour d'arrivée en séjour par le moniteur guide de pêche référent du séjour et ne manqueront pas d'être appuyées quotidiennement par les membres de l'équipe d'animation. Il est évident que par rébellion ces conditions seront testés pas les jeunes et parfois outre dépassées. Dans des cas anodin l'éducateur responsable de son groupe interviendra pour régulariser ce léger dépassement des règles de vie en dialoguant soit de manière individuelle avec l'enfant ou collectivement envers le groupe. En cas de soucis majeur répété le jeune sera alors inviter a se rendre dans le bureau de la direction afin de tenter de comprendre son comportement et de trouver une solution adaptée à la solution. Si récidive un contact suivi d'une éventuelle rencontre avec les tuteurs légaux de l'enfant sera alors mise en place.

F/ L'activité de vie quotidienne

1. Temps de repos / temps libre

a) temps de repos :

Afin de respecter le rythme de vie de chacun, le lever des jeunes sera libre sans toutefois dépasser l'heure de 10h pour la bonne cohésion du groupe. Un animateur assurera une présence dès 8h00 lequel sera chargé de récupérer le pain à la boulangerie du village. Cet horaire pourra évoluer au fil du séjour en fonction du lever des jeunes, des soirées thématique, veillées, et retour d'activité. Il aura pour mission d'aider au petit déjeuner et de veiller à ce que ceux qui sont réveillés n'empêchent pas ceux qui le souhaitent, de dormir. Enfin, il sera aussi là pour répondre aux demandes qui pourraient lui être formulées. L'heure de coucher reste libre, et les enfants devront pouvoir gérer leur temps de repos afin de préserver un état de fraîcheur physique suffisant pour pouvoir pleinement profiter des activités du lendemain.

b) temps libres :

Les temps libres sont situés sur 3 périodes quotidiennes ciblées. A savoir, après le petit déjeuner dans l'attente que tout les enfants soient disponibles pour l'activité matinale, ainsi que suite au déjeuner et au repas du soir. Cependant selon la volonté des enfants et de leur état psychologique, dut a certains critères (fatigue, chaleur, conditions météo dégradante...) d'autre moment de liberté pourront être mis en place. De ce fait, le temps libre pourra devenir un temps de repos. Lors de ces temps libre les enfants seront en autonomie totale et choisiront eux même leur activité (sport, repos, jeu vidéo, musique, DVD, cassette vidéo, ballade) tout en respectant les règles de sécurité en vigueur visant a les protéger de toute atteintes morales ou physiques. Pour des prises d'initiatives particulières (pêche en autonomie total, promenade à l'extérieure de l'enceinte) les enfants devront en référer à leur animateur et/ou la direction et disposer d'un moyen de communication pouvant joindre un membre de l'équipe d'animateur ou de direction à tout moment. Ces temps libres permettront aussi à l'équipe d'encadrement de décompresser et de pouvoir aussi se détendre entre eux. Mais rien n'empêche un animateur de se joindre à un groupe d'enfant pour participer ensemble à l'activité. Initiative qui favoriser la cohésion de groupe entre les différents acteurs du séjour, et permettra aux animateurs d'être plus proche des enfants

2. Sanitaires / Hygiène/sécurité alimentaire

Pour chaque séjour les fiches sanitaires des jeunes seront distribuées à l'animateur référent du séjour avec lesquelles il pourra gérer son équipe de façon optimale pour garantir la sécurité de chacun. Lors des sorties extérieures les documents seront emmenés par l'animateur pour faire face a tout éventuel soucis et ils devront prévoir une trousse de secours qui devra être actualiser au fur et a mesure des besoins. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à faire appel au médecin ou aux pompiers. Pour chaque intervention celle-ci sera notifiée aux tuteurs légaux de l'enfant. Un espace infirmerie sera adapté au sein de l'hébergement si le besoin s'en fait sentir.

Les douches et sanitaires sont disponibles lors des différents temps libres (au lever, après le déjeuner et le soir en revenant des activités) et les animateurs seront chargés de vérifier la toilette quotidienne de chaque participant. Un espace permettant d'étendre serviettes et gants de toilette sera aménagé. Le linge sale sera géré individuellement par les enfants.

Il est de leur ressort de déposer leurs vêtements sales dans l'espace affectée à cette tâche. Selon la quantité de linge plusieurs lavages pourront avoir lieu dans la semaine. Un espace séchage est prévu pour étendre le linge.

Les repas seront, le plus diversifiés et équilibrés possible (viandes, poissons, légumes crus ou cuits, produits laitiers, fruits...) Cependant les séjours sont aussi avant tout un moment de convivialité et de plaisir, et il sera possible selon la demande des participants de modifier le menu pour satisfaire une éventuelle demande précise.

Le séjour s'effectue en collectivité et un minimum d'organisation et de propreté est indispensable. Il sera de la responsabilité des enfants de gérer leur effet personnel et de les ranger convenablement afin d'apporter à tous animateur et participants un confort de séjour de qualité. Des emplacements sont prévus à cet effet (étagère, armoires, sacs...)

Avant chaque repas l'animateur du groupe veillera aux règles d'hygiène et notamment à ce que les enfants se lavent les mains

La conservation et le stockage des denrées, aliments, surgelés seront adaptés aux règles sanitaires en vigueur et un repas témoin sera conservé à l'écart pendant 5 jours, de même que tout les échantillons d'emballage le seront sur la période du séjour. La direction devra en vérifier la bonne exécution.

Dans les cas médicaux la consigne est claire. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à faire appel au médecin ou aux pompiers. Même si on peut regretter d'avoir fait se déplacer quelqu'un alors que ce n'était pas indispensable, cela reste préférable au fait de ne pas l'avoir fait alors que cela aurait été utile. Il s'agit d'un domaine où on ne peut avoir le droit à la négligence.

Les frais médicaux sont en général avancés par le centre et seront remboursés par les familles à l'organisateur au retour du séjour, d'où l'importance de conserver les fiches de sécurité sociale

3. Les repas et le nettoyage.

Le petit déjeuner s'échelonne de 8h30 à 10h00. L'équipe d'animation attirera l'attention des jeunes sur son importance sans pour autant le rendre obligatoire. Les jeunes seront associés aux différents niveaux de la préparation (dressage de la table, chauffage du lait, débarrassage, nettoyage de la vaisselle) tandis que d'autres seront chargés du nettoyage de la table et du balayage. Cette autonomie sera gérée de façon collective et indépendante par les enfants eux-mêmes. Pour les repas du midi et du soir il en sera de même. Lors de ces périodes les plus grands pourront apporter leur aide au plus jeune, pour par exemple attraper des ustensiles situés hors de portée. Cependant si quelques soucis d'organisation et/ou de discorde apparaissent, l'animateur aura tout loisir de mettre en place les solutions adaptées pour atteindre cet objectif (dialogue, réunion, planning....etc.).

Comme énoncé précédemment les repas du midi et du soir seront, le plus diversifiés et équilibrés possible.

A chaque période de repas l'animateur accompagne les enfants afin de les conseiller si besoin est, et de s'assurer des conditions d'hygiène et de sécurité. Cependant les séjours sont aussi et avant tout un moment de convivialité et de plaisir. La présence de l'animateur sur les temps de repas est aussi l'occasion de mieux connaître les enfants et de pouvoir échanger sur leur perception du séjour et de mieux cibler leurs attentes.

4. Divers

a) gestion du courrier

Les enfants pourront communiquer par courrier et ou/cartes postales, avec les personnes souhaitées, (familles, amies, petite copine). A ce titre, le courrier sera remis au bureau de poste local. Les enfants pourront lors de leur temps libre, se diriger au village pour déposer leur courrier et/ou faire l'acquisition de cartes postales. Le courrier entrant sera remis régulièrement par les animateurs aux enfants lesquelles pourront les lire à tout moment de la journée.

b) gestion de l'argent de poche

La gestion de l'argent de poche ressort aussi de la responsabilité des enfants, ceci dans un but pédagogique afin de les éduquer sur la confiance au sein d'un groupe et de les sensibiliser aux problèmes du vol. L'argent de poche devra être stocké dans un lieu simple d'accès, et facile à se rappeler, sans toutefois être à la vue de l'ensemble du groupe. Si toutefois, l'enfant oublie par mégarde son argent a portée de tous, l'animateur ou les autres enfants interviendront pour demander à qui appartient l'argent afin que son propriétaire le remettre sur son lieu de stockage. Néanmoins pour ceux qui le veulent l'argent sera alors confié à l'animateur responsable du groupe. Celui-ci placera l'argent dans des stockages individuels en indiquant le montant. Les enfants auront accès à leur argent de poche à chaque demande formulée à son animateur

c) gestion du téléphone

La gestion du téléphone portable sera de la responsabilité de l'enfant. Il pourra communiquer en toute partialité avec les personnes de son choix en faisant attention a ne pas troubler la bonne organisation de l'activité ou de la vie quotidienne. Plusieurs prises électriques seront à disposition pour gérer les temps de charge de batterie. Pour les cartes de recharges les enfants pourront se les procurer auprès de la librairie du village,

Pour les familles désirant avoir un contact régulier avec leur enfant l'animateur ou le Directeur sera accessible soit sur un numéro de téléphone fixe ou sur un numéro de téléphone portable. Les parents pourront téléphoner à tout moment et si aucun responsable n'est disponible (déplacement extérieur, zone non couvertes), ne pas hésiter a déposer un message vocal sur le répondeur

G/ La place de l'enfant

Les enfants s'autogèrent de la manière la plus permissive sans toutefois dépasser les consignes (énumérées à l'annexe D du document) émises par l'éducateur du groupe. Que se soit en termes de sécurité, de vocabulaire ou de comportements agressifs, verbales physiques, morales tant envers les autres participants que vers l'équipe d'encadrement et la direction. De la même manière que leurs engagements sur les activités de la vie quotidiennes (matériel véhicule, intervenants externes). Pour des raisons évidentes de physiologie les enfants seront regroupés par tranche d'âge lors des activités. De 11 à 13/14 ans pour les jeunes et de 14/15 à 17 ans pour les + âgés. Cependant ceux-ci seront en communion lors des temps de repos et de temps libre. Ils pourront en profiter pour partager leur expérience, et leur connaissance. A l'heure des repas et autre sorties halieutiques les enfants devront faire preuve d'esprit d'initiative afin de s'activer de façon indépendante sur les tâches ménagère ou halieutiques quotidiennes. L'animateur incitera de ce fait l'enfant à faire preuve d'initiative et d'autonomie dans des situations simples et sécurisées.

Dans le cas de la présence d'un public féminin la mixité des sexes sera mise en place tant dans l'animation que lors des temps libres hormis les nuitées. Le public masculin devra se montrer respectueux envers notre public féminin, et ne pas hésiter à leur apporter ces connaissances ou expériences.

H/ Les activités techniques et intellectuelles



Aux travers de ces activités l'enfant sera amené à développer ces capacités psycho-motricielle et intellectuelle. De même que pour les temps de la vie quotidienne, toute les règles de sécurité visant à protéger l'intégrité physique et morale de l'enfant devront être mise en oeuvre. Notamment au gilet de sauvetage pour les activités sur les barques et aux risques liés aux lignes électriques concernant la bonne maîtrise de leur outil de pêche

- Découverte des milieux aquatiques (faune, flore, cycle de l'eau, pollution...)
- Découvertes des espèces piscicoles (moeurs comportement, reproduction...)
- Découvertes des techniques de pêche sportive au lancer (leurres, quiver, méthode feeder..)

1) Le matériel pédagogique

Au début de son séjour l'enfant reçoit tout le matériel qui lui est afféré, pour l'ensemble de son séjour Le responsable légal de l'enfant s'engage alors par écrit via les Conditions Générales de Vente à dédommager la structure organisatrice pour tout matériel rendu défectueux, ou détérioré. Le matériel des activités sera stocké au sein d'un local fermé a clef et disponible à tout moment. A l'intérieur de ce lieu de stockage chacun des participants aura a disposition tout le matériel nécessaire à son séjour. Il devra rendre le matériel prêté en l'état à la fin de son séjour. Une vérification du bon état de l'ensemble sera effectuée en compagnie de son animateur. Si un produit devait à manquer c'est l'enfant responsable qui en aura la charge financière. Pour ne pas affecter à un participant le dommage reçu par l'un des produits, ceux ci seront numérotés. Chaque numéro sera lié à la responsabilité d'un des participants.

L'enfant pourra dans ce local stoker ces vêtements d'activités (bottes, cuissardes, waders, vêtements de pluies...)

Lors des activités, le participant devra respecter le bon usage et le mode d'emploi adapté a chaque produit.

2/ Les activités

La matinée

La matinée sera essentiellement consacrée à la récupération et permettra des activités à la carte. Ceux qui le souhaitent pourront s'occuper comme ils le veulent alors que pour les autres des activités théoriques en salle ou des sorties au village seront proposées. Des sorties pêche pour les plus motivés seront aussi mises en place

L'après midi

L'après-midi sera consacré aux activités halieutiques. Des groupes propres à chaque tranche d'âge seront constitués afin que chaque jeune puisse découvrir les différentes activités accessibles à leur physiologie, et encadré par leur moniteur de pêche attitré. Par la suite en fonction des souhaits de chacun, de nouvelles thématiques seront proposées pour que chaque jeune puisse approfondir l'activité qu'il souhaite développer. Lors des activités halieutiques les enfants devront pouvoir être autonome dans un contexte favorable. La solidarité entre les participants sera mise en avant, et les enfants doivent pouvoir s'entraider dans des exercices mal maîtrisés par certains.

La soirée

Les soirées seront des moments conviviaux où alterneront des veillées libres et des éventuelles animations proposées par l'équipe sans toutefois être obligatoire. C'est aussi le moment où les moniteurs encadrés par la direction feront le point sur la journée. Les enfants

I/ Le transport

Lors des sorties les enfants seront transportés à l'aide du minibus 9 places de l'Association et éventuellement dans un second véhicule particulier et ou de location, notamment en cas de panne du minibus. Tous les véhicules devront être aptes aux transports des enfants et à ce titre à jour de leur contrôle technique. Une visite annuelle sera effectuée pour chacun des véhicules et les éventuelles réparations à réaliser seront faites pour transporter les participants à nos séjours en toute sécurité. Les véhicules devront être assurés pour le transport des enfants. Les documents administratifs des véhicules seront disponibles à chaque déplacement (assurance, carte grise...). En cas de panne ou d'accident, les gilets de prévention suffisant pour chacun des enfants et moniteurs transportés seront disponibles au même titre que le triangle de sécurité. Lors des sorties l'animateur référent sera équipé d'un moyen d'appel pour prendre contact avec les secours en cas de pannes éventuelles ou d'accidents (téléphone portable par exemple) et des fiches sanitaires de liaison correspondante à chacun des enfants transportés. Le responsable du groupe veillera à ce que les enfants restent bien en place tout au long des trajets et d'éviter toute mouvement intempestif et de distraction envers le conducteur du véhicule.